

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Avril 2013

Présents : MM Boucher, Degas, Mme Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, MM Houdet, Lurton

Représentée : Mme Ouvrard (procuration à M. Piconto)

Excusés : Mme Fontagnères, M. Bois, Mme Dugros, M. Mouillac

Absente : Mme Morlaes

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BONDON

Procès-verbal de la réunion du 5 Mars 2013 : adopté à l'unanimité

TRANSPORT SCOLAIRE

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T_2013_0204_01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Exploitation | | Investissement | | Ensemble | |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 12 552.97 € | | | 0.00 € | 12 552.97 € |
| Opération de l'exercice | 25 128.33 € | 19 395.87 € | | | 25 128.33 € | 19 395.87 € |
| Totaux | 25 128.33 € | 31 948.84 € | 0.00 € | 0.00 € | 25 128.33 € | 31 948.84 € |
| Résultats de clôture | | 6 820.51 € | | 0.00 € | | 6 820.51 € |
| Restes à réaliser | | | | | 0.00 € | 0.00 € |
| Totaux cumulés | 25 128.33 € | 31 948.84 € | 0.00 € | 0.00 € | 25 128.33 € | 31 948.84 € |
| Résultats définitifs | | 6 820.51 € | | 0.00 € | | 6 820.51 € |

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constata** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T_2013_0204_02 : COMPTE DE GESTION 2012 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
T_2013_0204_03 : BUDGET PRIMITIF 2013 - Vote

Mademoiselle Bondon présente le budget primitif 2013, qui se décompose de la façon suivante :

. Section d'exploitation 30 720.51 €

| | | |
|--------------|-------------------------------------|-------------|
| - Recettes : | Excédent antérieur reporté | 6 820.51 € |
| | Produits de gestion courante | 1 000.00 € |
| | Subvention d'exploitation | 22 600.00 € |
| | Autres produits de gestion courante | 300.00 € |
| - Dépenses : | Charges à caractère général | 13 400.00 € |
| | Charges de personnel | 16 720.00 € |
| | Autres charges de gestion courante | 600.51 € |

Le Budget Primitif 2013 est voté à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

COMMUNE

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_0204_01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 120 309.64 € | | 40 851.84 € | | 161 161.48 € |
| Opération de l'exercice | 716 374.87 € | 871 952.63 € | 382 643.17 € | 300 978.55 € | 1 099 018.04 € | 1 172 931.18 € |
| Totaux | 716 374.87 € | 992 262.27 € | 382 643.17 € | 341 830.39 € | 1 099 018.04 € | 1 334 092.66 € |
| Résultats de clôture | | 275 887.40 € | | -40 812.78 € | | 235 074.62 € |
| Restes à réaliser | | | 114 523.00 € | 35 492.00 € | 114 523.00 € | 35 492.00 € |
| Totaux cumulés | 716 374.87 € | 992 262.27 € | 497 166.17 € | 377 322.39 € | 1 213 541.04 € | 1 369 584.66 € |
| Résultats définitifs | | 275 887.40 € | 119 843.78 € | | | 156 043.62 € |

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_0204_02 : COMPTABILITÉ 2012 - Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012, **décide** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de l'exercice : | 155 577.76 € |
| Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA) | 120 309.64 € |
| Résultat de clôture à affecter | 275 887.40 € |

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | |
|--|---------------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice | -81 664.62 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | 40 851.84 € |
| Résultat comptable cumulé (D 001) | -40 812.78 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | 114 523.00 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | 35 492.00 € |
| Solde des restes à réaliser : | -79 031.00 € |
| (B) Besoins (-) réel de financement : | 119 843.78 € |

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

| | |
|---|---------------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106) | 119 843.78 € |
| En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106) | 0.00 € |
| SOUS TOTAL (R 106) | 119 843.78 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1) | 156 043.62 € |
| TOTAL (A1) | 275 887.40 € |

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|------------------------------------|---|---|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : 0.00 € (déficit reporté) | R002 : 156 043.62 € (excédent reporté) | D001 : 40 812.78 € (solde d'exécution N-1) | R001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 119 843.78 € (excédent de fonctionnement capitalisé) |

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_0204_03 : COMPTE DE GESTION 2012 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées s du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES - Fiscalité

2013_0204_04 : TAXES LOCALES DIRECTES 2013 - décision

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2013.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de reconduire, pour 2013, les taux de 2012, à savoir :

| | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 13.97 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 14.94 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 29.12 % |

pour un produit attendu de 368 482 € et 31 461 € d'allocations compensatrices.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_0204_05 : BUDGET PRIMITIF 2013 - vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2013 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

| Recettes | | | | | |
|--------------|---|---------------------|------|--------|-------------|
| Chapitres | Libellés | Montants | Pour | Contre | Abstentions |
| 002 | Excédent antérieur reporté Fonctionnement | 156 043.62 € | 10 | 0 | 0 |
| 013 | Atténuations de charges | 2 177.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 70 | Produits des services | 59 997.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 73 | Impôts et taxes | 474 931.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 74 | Dotations et participations | 241 359.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 75 | Autres produits gestion courante | 21 800.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 76 | Produits financiers | 126.00 € | 10 | 0 | 0 |
| Total | | 956 433.62 € | | | |

| Dépenses | | | | | |
|--------------|--|---------------------|------|--------|-------------|
| Chapitres | Libellés | Montants | Pour | Contre | Abstentions |
| 011 | Charges à caractère général | 244 751.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 012 | Charges de personnel | 437 300.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 160 900.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 105 590.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 66 | Charges financières | 7 877.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 15.62 € | 10 | 0 | 0 |
| Total | | 956 433.62 € | | | |

Section d'investissement :

| Recettes | | | | | |
|--------------|--|---------------------|------|--------|-------------|
| Chapitres | Libellés | Montants | Pour | Contre | Abstentions |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 160 900.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 024 | Produits des cessions | 200 000.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 146 343.78 € | 10 | 0 | 0 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | 224 045.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 16 | Emprunt | 100 900.00 € | 10 | 0 | 0 |
| Total | | 832 188.78 € | | | |

| Dépenses | | | | | |
|--------------|--|---------------------|------|--------|-------------|
| Chapitres | Libellés | Montants | Pour | Contre | Abstentions |
| 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 40 812.78 € | 10 | 0 | 0 |
| 16 | Remboursement d'emprunt | 16 020.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (hors 204) | 17 724.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 73 889.00 € | 10 | 0 | 0 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 683 743.00 € | 10 | 0 | 0 |
| Total | | 832 188.78 € | | | |

- précise que le budget de l'exercice 2013 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2012,
- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

COMMANDE PUBLIQUE

2013_0204_06 : Travaux Chemin de la Bergerie

Marché public de travaux

Compte tenu de l'état actuel du Chemin de la Bergerie, il serait souhaitable de pouvoir refaire cette voie.

Monsieur le Maire indique que :

- les travaux comprendraient la réfection globale de la voie communale
- le coût prévisionnel est estimé à 74 421.31 € HT
- la procédure utilisée serait la procédure adaptée

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise :

- à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réfection globale Chemin de la Bergerie.
- Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2013, compte 2151 (dépenses non individualisées en opération)

FINANCES LOCALES

2013_0204_07 : FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2013 : Affectation de la Dotation – Chemin de la Bergerie

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Madame Pascal GOT, Conseillère Générale, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 13 001 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- * d'affecter la dotation cantonale 2013 pour les travaux d'investissement de voirie : 89 007.89 €
 - . Chemin de la Bergerie 89 007.89 €
- * de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de 13 001.00 €
- * d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - . pour la voirie : par autofinancement, pour : 76 006.89 €

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2013_0204_08 : Budget 2013 - Décision modificative n°1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 Juillet 2012 portant dissolution de l'Association Syndicale Autorisée des Marais de Cantenac,

Vu le transfert, à la Commune, de l'actif et du passif de l'Association Syndicale Autorisée des Marais de Cantenac,

Vu le solde créditeur de 8 157.24 €

Il vous est proposé les écritures suivantes :

| Imputations | Libellés | Propositions |
|--|---|--------------|
| Fonctionnement | | |
| | <i>Dépenses</i> | 8 157.24 € |
| c/023 | virement à la section d'investissement | 8 157.24 € |
| | <i>Recettes</i> | 8 157.24 € |
| c/ 002 | résultat de fonctionnement reporté | 8 157.24 € |
| Investissement | | |
| <i>hors opération</i> | | |
| | <i>Recettes</i> | 8 157.24 € |
| c/021 | virement de la section de fonctionnement | 8 157.24 € |
| <i>Aménagement de Bourg (opération 15)</i> | | |
| | <i>Dépenses</i> | 8 157.24 € |
| c/2151 | Immobilisations corporelles - Réseaux de voirie | 8 157.24 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.

DOMAINE ET PATRIMONE

2013_0204_09 : Rétrocession des espaces communs à la Commune et intégration dans le domaine communal Lotissement « Les Sarments » - Chemin de la Réserve

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 12 Octobre 2012, l'Association Syndicale du Lotissement « Les Sarments », présidée par Madame Valérie COUZY, souhaitait céder les espaces communs de ce lotissement à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte la rétrocession des espaces communs par l'Association Syndicale du Lotissement « Les Sarments ».

Cette rétrocession ne pourra avoir lieu qu'après :

- parfait achèvement des travaux du lotissement conformes au permis de lotir

- vérification du bon état de la voirie, du bon fonctionnement des réseaux et de leur conformité par rapport aux normes en vigueur

- réception d'un plan de récolement et d'un plan délimitant avec précisions l'emprise de la voie à transférer.

Lors de ce transfert de propriété :

- L'ensemble du réseau des conduits (téléphonie ...) sera remis à la Commune qui les mettra à disposition des opérateurs moyennant le versement d'une redevance annuelle

- Tous les autres réseaux (AEP, Assainissement, Eclairage Public, Basse Tension) seront remis aux services concernés après acceptation suite aux contrôles de conformité aux normes en vigueur.

- décide d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble des ouvrages communs (voirie, réseaux) correspondant à la parcelle cadastrée E 348 d'une superficie de 5 a 59 ca.

- dit que les frais de notaire seront à la charge de l'Association Syndicale du Lotissement « Les Sarments »

- autorise Monsieur le Maire à signer cet acte et toutes pièces afférentes à cette affaire.

INTERCOMMUNALITÉ

2013_0204_10 : COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

Itinéraire de randonnée « La Route de l'Estuaire » - tracé définitif de l'itinéraire et convention de gestion des chemins de randonnées – validation et autorisation de signer

L'étude préalable à la création d'un itinéraire de randonnées intercommunal nommé « la route de l'Estuaire » est terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le tracé tel qu'il a été arrêté et de mettre en place les modalités de gestion des itinéraires de randonnées avec la Communauté de Communes compétente.

En conséquence, il vous est proposé :

- de donner un avis favorable au plan de randonnée annexé à la présente délibération,

- d'approuver la liste des chemins ruraux annexée à la présente délibération, et de fait autoriser le passage des randonneurs pédestres et à vélo,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de gestion des chemins de randonnée avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt à usage tripartite avec les propriétaires privés et la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire le présent itinéraire au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte les propositions ci-dessus

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu

* **Droit de Prémption Urbain** – période du 01.01.2013 au 02.04.2013

Opérations n'ayant pas donné lieu à exercice du DPU : 6

Opération ayant donné lieu à exercice du DPU : 0

| N°DIA | PROPRIETAIRE | ADRESSE | TYPE LOCAL | DATE DECISION |
|---------|--|--|-------------------------------------|---------------|
| 01/2013 | Mme Corinne CAPELLI | 19 Boulevard du 4 septembre Bât C 38000 VOIRON | habitation 118,87 m ² | 25/01/2013 |
| | Mme Magali DUBOS épouse BESBOT | 23 Chemin de Bernones 33480 CASTELNAU MEDOC | | |
| 02/2013 | M. Maxime ALIFONSO | 4 Chemin du Pontet 33460 CANTENAC | habitation 81 m ² | 14/02/2013 |
| 03/2013 | M. Jacques DOMINIQUE et Mme Valérie LAFON | 22 Chemin de la Garenne 33460 CANTENAC | habitation 88 m ² | 14/02/2013 |
| 04/2013 | M. Fabrice DUPUY | 16 C Chemin de la Bergerie 33460 CANTENAC | terrain 732 m ² | 21/02/2013 |
| 05/2013 | Consorts GUIET/DUBUC | | terrain 489 m ² | 21/02/2013 |
| 06/2013 | Consorts GRACIA | | habitation 115 m ² | 25/02/2013 |

* **Autres Décision prises** – période du 06.03.2013 au 02.04.2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2013_04 du 26 Mars 2013** – Location du logement 1 Rue Camille Godard à partir du 1^{er} Avril 2013

M. BERNARD Antony pour un loyer mensuel révisable de 450 €, majoré de 25 € (provision pour charges).